

Un éleveur responsable :

- Il élève des chiens d'une seule race, deux au maximum. Il n'a pas plus d'animaux que ceux dont il peut raisonnablement prendre soin et à qui il peut offrir une bonne qualité de vie.
- Il exige que vous lui rendiez visite (en personne ou par appel vidéo), pour que vous puissiez voir les chiens (et les mères) dans leur milieu de vie.
- Ses installations sont propres et spacieuses. Les chiens sont en santé et bien socialisés.
- Les chiots sont gardés dans un endroit propre et chaud. Ils sont bien nourris et demeurent avec leur mère jusqu'à ce qu'ils soient sevrés.
- Il ne laisse pas partir les chiots dans leur nouveau foyer avant l'âge de 8 semaines.
- Il élève les chiots dans la maison, pour qu'ils s'habituent aux sons usuels d'une maisonnée : téléphone, lave-vaisselle, aspirateur, portes qui s'ouvrent et se ferment, etc.
- Il est membre d'un club et d'une association nationale (au Canada, le Club Canin Canadien) et il respecte le code d'éthique de ces organismes. On peut consulter le code d'éthique du Club Canin Canadien en [cliquant ici](#).
- Il connaît très bien les caractéristiques de la race de chiens qu'il élève. Il vous pose plusieurs questions pour s'assurer que votre mode de vie, votre connaissance préalable des chiens et votre attitude seront compatibles avec un de ses chiots.
- Il discute librement de son programme d'élevage et de ses façons de procéder.

- Il a de bonnes connaissances pratiques en génétique, ce qui lui permettra de vous expliquer les principaux troubles génétiques prévalents pour la race qu'il élève, et les moyens qu'il prend pour les éviter.
- Il fait faire des analyses pour détecter les troubles génétiques pertinents chez tous ses animaux reproducteurs; il retire ceux qui sont touchés et les fait stériliser. Ces chiens pourront quand même être offerts comme animaux de compagnie, en expliquant clairement la situation au nouveau propriétaire.
- Il assume la responsabilité, à vie, de ses chiens reproducteurs et des chiots qu'ils engendrent. Si on lui ramène un animal originaire de son élevage, il le reprendra toujours, peu importe son âge ou la raison du retour.
- Il n'accouple pas d'animaux de moins de 18 mois ni des animaux d'âge mûr (cet âge varie selon la race).
- Il cesse d'accoupler les femelles une fois qu'elles ont eu 3 ou 4 grosses portées (il peut aller jusqu'à 5 ou 6 dans le cas des petites portées).
- Au fil des ans, il continue à guider et à conseiller au besoin les acheteurs de ses chiots.
- Il fournit un contrat qui définit les obligations de l'éleveur et les responsabilités de l'acheteur (cours d'obéissance, stérilisation, soins, etc.).
- Il fournit une garantie qui couvre la santé globale, le tempérament et les troubles génétiques. La garantie offre une compensation financière (et non pas seulement le remplacement du chien).

- Il fournit à l'acheteur les documents requis : facture de vente, certificat d'enregistrement auprès du Club Canin Canadien, certificats de vaccination, et copies des certificats de conformité génétique des deux géniteurs (le père et la mère) de la portée.